
PRÉSENTS : Mme Ann MacDonald, présidente (*vidéoconférence*)
Mme Louise Champoux-Paillé, vice-présidente (*vidéoconférence*)
Mme Caroline Barbir, secrétaire (*vidéoconférence*)
M. Nicolas Chevalier (*vidéoconférence*)
Dre Marie-Josée Hébert (*vidéoconférence*)

INVITÉES : Mme Isabelle Demers (*vidéoconférence*)
Mme Camille Morasse-Bégis (*vidéoconférence*)
Mme Delphine Brodeur (*vidéoconférence*)
Mme Anne-Julie Ouellet (*vidéoconférence*)

RÉDACTION : Mme Manon Houle, assistante administrative

ORDRE DU JOUR

1. Ouverture de la séance extraordinaire et constatation du quorum
 2. Adoption de l'ordre du jour de la séance extraordinaire du 3 octobre 2022
 3. Huis clos
 - 3.1. Gouvernance et affaires corporatives
[REDACTED]
 - 3.1.2. Demande de reconnaissance d'un don à la Fondation CHU Sainte-Justine
 4. Divers
 5. Levée de la séance
-

1. OUVERTURE DE LA SÉANCE ET CONSTATATION DU QUORUM

La présidente, madame Ann MacDonald, souhaite la bienvenue aux membres ainsi qu'aux invitées. Le quorum étant atteint, madame MacDonald déclare l'ouverture de la séance extraordinaire du comité exécutif du conseil d'administration à 12h45.

2. ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR DE LA SÉANCE EXTRAORDINAIRE DU 3 OCTOBRE 2022

La présidente dépose l'ordre du jour de la séance extraordinaire du 3 octobre 2022 pour adoption et demande aux membres s'ils désirent apporter des changements à l'ordre du jour.

EN CONSÉQUENCE, SUR UNE PROPOSITION dûment présentée et appuyée, le comité exécutif du conseil d'administration du CHU Sainte-Justine adopte unanimement l'ordre du jour de la séance extraordinaire du 3 octobre 2022.

3. HUIS CLOS

3.1 GOUVERNANCE ET AFFAIRES CORPORATIVES

[REDACTED]

[REDACTED]

3.1.2 DEMANDE DE RECONNAISSANCE D'UN DON À LA FONDATION CHU SAINTE-JUSTINE

[REDACTED]

[REDACTED]

[REDACTED]

CECA 22.29 RECONNAISSANCE D'UN DON À LA FONDATION CHU SAINTE-JUSTINE

ATTENDU QUE lorsque des circonstances d'urgence empêchent la convocation du conseil en temps utile, en conformité avec le règlement de régie interne adopté par le conseil d'administration du CHU Sainte-Justine, le comité exécutif du conseil d'administration a compétence pour prendre toute décision du ressort du conseil d'administration ou de l'un de ses comités, sauf les décisions que le conseil doit décider par règlement;

ATTENDU QUE la Politique de désignation toponymique et de reconnaissance adoptée par le conseil d'administration en 2019 prévoit que le CHU Sainte-Justine, en partenariat avec sa Fondation, reconnaît l'engagement significatif de personnes ou d'organisations qui contribuent à la réalisation de sa mission mère-enfant;

ATTENDU QUE par cette politique le conseil d'administration attribue au Comité de toponymie et de reconnaissance le pouvoir de statuer en matière de désignation toponymique des lieux ou entité officielle du CHU Sainte-Justine, ainsi que sur toute forme de reconnaissance institutionnelle et que dans le cas où une désignation toponymique serait octroyée à un bâtiment ou à un pavillon, le conseil d'administration du CHU Sainte-Justine doit toutefois être consulté et l'approuver;

ATTENDU QUE Mme Blais et M. Lanteigne souhaitent contribuer financièrement à soutenir des projets transformationnels de recherche pour un montant totalisant 40 millions de dollars, soit le plus grand don de l'histoire de la Fondation Sainte-Justine;

ATTENDU QUE la reconnaissance toponymique proposée permettra de sécuriser le don actuellement demandé;

ATTENDU l'appui favorable de la direction générale du CHU Sainte-Justine ;

ATTENDU la recommandation favorable et unanime du comité de toponymie lors de la séance du 3 octobre 2022 de renommer le Bâtiment des unités spécialisées communément nommé « le BUS » par « le Bâtiment des unités spécialisées Benoit Lanteigne » ;

ATTENDU QUE la reconnaissance proposée respecte le processus et les principes énoncés dans la Politique de désignation toponymique et de reconnaissance, en vertu notamment de l'annexe 1 ;

EN CONSÉQUENCE, SUR UNE PROPOSITION dûment présentée et appuyée, le comité exécutif du conseil d'administration du CHU Sainte-Justine :

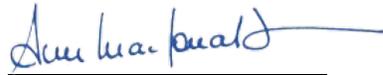
ADOpte la demande de reconnaissance toponymique pour la nomination du Bâtiment des unités spécialisées Benoit Lanteigne en reconnaissance au don majeur et à l'engagement de Mme Blais et M. Lanteigne.

4. DIVERS (*aucun sujet*)

5. LEVÉE DE LA SÉANCE

L'ordre du jour étant épuisé, la présidente du comité exécutif du conseil d'administration déclare la séance levée à 13h05.

La présidente,



Ann MacDonald

La secrétaire et présidente-directrice générale,



Caroline Barbir